

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DASCO 40 - DPVI 359** Subventions (7.000 euros) à trois associations pour des actions politique de la Ville dans le 11e arrondissement.

**Mme Colombe BROSSEL et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Ateliers du Chaudron 31 passage de Ménilmontant (11e) (D01229 - dossier n° 2011\_00848) pour une action intitulée "Agenda péri et extra scolaire".

Article 2 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association La queue de la comète 94 rue Amelot (11e) (19894 - dossier n° 2011\_02294) pour une action intitulée "Infinitif : atelier de sound painting".

Article 3 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association l'Esprit du Vent 7 rue du Jourdain (20e) (X06686 - dossier n° 2011\_00854) pour une action intitulée "Projet intergénérationnel de percussions à l'école maternelle Piver".

Article 4 : La dépense correspondante d'un montant de 7.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011 et ultérieurs.